

## **La position du gouvernement allemand à l'égard des réfugiés 2015-2017**

*Floriane SPIELMANN titulaire du Master 2 Droit et politiques de l'Union européenne de l'université de Strasbourg*

L'article suivant traite des conséquences de la crise migratoire en Allemagne, autant sur la population que sur l'économie. Nous étudierons également la politique menée par le gouvernement allemand et son évolution entre 2015 et 2017.

This article deals with the consequences of the refugee crisis in Germany on the population and on the economy. We will also focus on the politics conducted by the German government and its evolution between 2015 and 2017.

*« Il y a 2,3% de la population mondiale qui est en mouvement ; plus que 230 millions d'hommes et de femmes, donc ce n'était qu'une question de temps avant de voir débarquer chez nous beaucoup de malheureux qui n'ont pas la chance de vivre comme nous au soleil mais qui, depuis qu'ils sont nés, doivent vivre dans l'ombre. Avec la guerre en Syrie, les désordres en Afrique du Nord, la décomposition de l'Etat libyen, le moment était proche, déjà l'année passée, où l'Europe serait confrontée à l'un de ses plus grands défis depuis les 30, 40 dernières années [...] Si on n'aime pas l'autre qui vient d'ailleurs, on cessera un jour de nous aimer entre nous. Il n'y a pas le monde et l'Europe d'une part, il y a l'Europe dans le monde. Et il faudra montrer que nous savons que l'Europe n'est pas une invention pour elle-même, il faudra que nous soyons moins nombrilistes, mais il faudra que nous mettions nos ambitions et nos talents au service de la planète entière. »* annonçait Jean-Claude JUNCKER dans son discours du 28 octobre 2015.

La « crise des réfugiés » a montré les failles de l'Union européenne, et notamment son incapacité à faire face à un objectif que les Etats membres s'étaient fixé, mettre en place une politique commune d'asile et d'immigration (article 67 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne). La solidarité voulue a fait place à une défiance des Etats membres dans les systèmes voisins. Madame Valérie MICHEL expose ce point dans son article « L'Europe, terre d'accueil ou forteresse lézardée », en montrant que « la « crise des réfugiés » doit sans aucun doute mettre l'Union européenne et ses membres face à eux-mêmes, face à leurs responsabilités [...] il s'agit de trouver les moyens de passer d'une défiance mutuelle avérée au quotidien à une confiance mutuelle dont on peine à trouver trace »<sup>1</sup>.

Cette confiance mutuelle n'est toujours pas d'actualité, cependant certains Etats, notamment l'Allemagne, ont eu une position accueillante à destination des migrants.

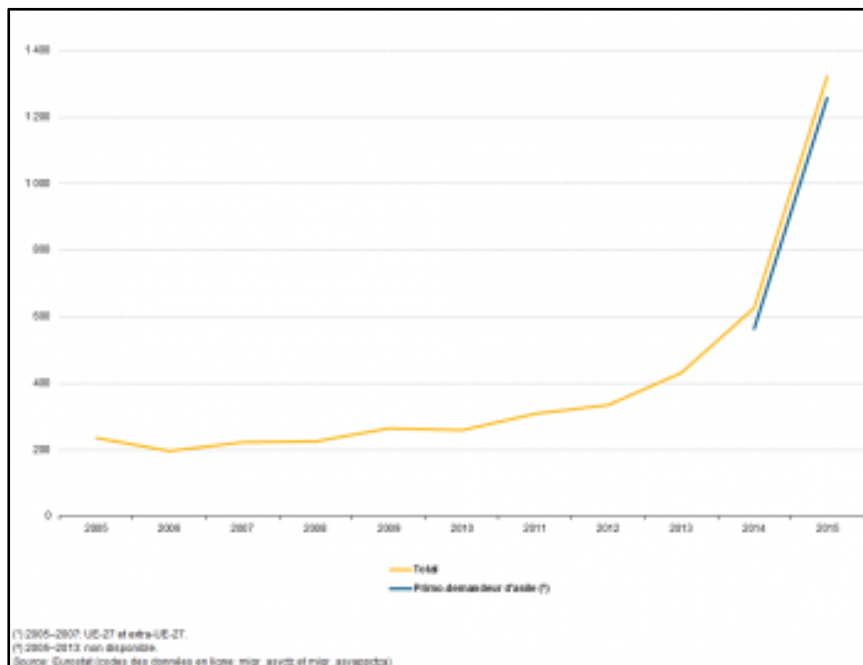
#### **(La « crise des réfugiés » en chiffre : )**

Le premier pas fut l'accord Schengen, signé le **14 juin 1985** menant à une suppression graduelle des contrôles aux frontières communes, cependant à **l'automne 2015**, l'Allemagne est le premier Etat membre à rétablir des contrôles aux frontières conformément aux articles 23 et suivants du Code frontières Schengen, permettant le rétablissement des contrôles en cas de menace grave pour l'ordre public et la sécurité intérieure<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> V. MICHEL, « L'Europe, terre d'accueil ou forteresse lézardée ? », *Europe*, 2016-3, pp. 7-35.

<sup>2</sup> C-A. CHASSIN, « La crise des migrants : l'Europe à la croisée des chemins », *Europe*, 2016-3, pp. 15-22.



La réinstauration de ces contrôles aux frontières a été faite sur le fondement de l'afflux massif de personnes demandant la protection internationale. En effet, fin 2015, l'Allemagne a accueilli environ **800 000 demandeurs d'asile**, contre seulement **200 000 en 2014**. Concernant le nombre de première demande d'asile faite en Allemagne, il est passé de 173 000 en 2014 à 442 000 en 2015.



## **I - « LA CRISE DES MIGRANTS » CREANT UN CLIMAT DE PEUR**

Ce climat de peur envers les migrants est démontré par la montée en puissance de différents groupes anti-islam, où leur manifestation, mènent parfois à des débordements (A). Ce sentiment d'insécurité de la population est également relayé par certains journaux, malheureusement, certaines informations diffusées par ces derniers sont fausses ou s'écartent de la réalité (B).

### **A. La peur envers les migrants attisée par l'extrême-droite**

Cette montée de peur au sein de la population allemande se retrouve dans différents faits divers des journaux allemands, comme par exemple en août 2015, dans la ville d'Heidenau en Saxe. Un centre de réfugiés a été installé dans cette petite bourgade allemande de 16 000 habitants devant accueillir 600 demandeurs d'asile<sup>5</sup>. Toutefois des habitants ainsi que des militants d'extrême droite ont manifesté leur mécontentement menant à des affrontements avec la police et des agressions racistes. La chancelière allemande a condamné ces débordements et a réaffirmé la volonté de l'Allemagne d'être un pays d'accueil.

Le mouvement islamophobe Pegida, acronyme de « Patriotes européens contre l'islamisation de l'Occident », est l'auteur de plusieurs actions anti-migrants. Ce mouvement allemand avait appelé à une manifestation en février 2016, suivi dans plusieurs villes de quatorze Etats de l'Union, comme Calais, Birmingham, Varsovie ou encore Dresde (Allemagne) et Graz (Autriche). Néanmoins, ce courant insufflant un climat de peur est en perte de vitesse selon Le Courrier International<sup>6</sup>.

Ce climat de peur est également diffusé par certains médias relatant des événements qui ne se sont pas produits.

### **B. La nécessité de discerner le vrai du faux dans les informations diffusées par les médias**

C'est le cas notamment du journal allemand Bild, qui titrait le 6 février 2017, « Trente-sept jours après les faits, des victimes rompent le silence » où il était question de vols, de violences physiques et sexuelles sur de jeunes femmes allemandes par des migrants lors de la nuit de la Saint-Sylvestre. Ces cas étaient similaires à la situation vécue à Cologne dans la nuit du 31 décembre 2015 au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Mais en 2017, la police de Francfort s'étonnait de n'avoir reçu aucune plainte pour de tels événements. Et pour cause, le journal Bild relayait une fausse information ayant pour seul fondement le témoignage d'une jeune fille de 27 ans.

De tels événements ont effectivement eu lieu à Cologne entre 2015 et 2016<sup>7</sup>, mais le début de l'année 2017 a été épargné par ces actes. Le journal

---

<sup>5</sup> « Crise des migrants : en Allemagne, Angela Merkel prend le parti des réfugiés », *Le Figaro*, 26 août 2015.

<sup>6</sup> Voir en ce sens, « Pegida, deux ans d'existence et déjà moribond ? », *Courrier international*, 17 octobre 2016.

<sup>7</sup> « 1054 Strafanzeigen nach Übergriffen von Köln », *Welt*, 10 février 2016.

L'Express vient également enrichir les informations concernant les attaques à Cologne dans son article « Agressions de Cologne : non, les migrants ne sont pas les principaux auteurs ». Ce dernier reprend les précisions apportées par le procureur de Cologne, Ulrich BREMER, « parmi les suspects, 25 sont algériens. On compte 21 marocains, trois tunisiens, trois allemands, deux syriens, un irakien, un libyen, un iranien et un monténégrin », ainsi une minorité pourrait avoir le statut de migrants<sup>8</sup>.

La politique allemande d'ouverture est mise à mal par les différents groupes anti-islam manifestant leur mécontentement de l'ouverture, mais également par les journaux relayant de fausses informations. Pourtant cette politique a grandement favorisé l'économie.

## II – LA CONTINUITÉ DE LA POLITIQUE D'OUVERTURE

Le gouvernement allemand affaiblit sa politique d'ouverture, mais reste dans une lignée d'accueil des réfugiés (B). Cette continuité reste facilement compréhensible au vu de l'impact bénéfique de l'arrivée massive de populations sur l'économie allemande (A).

### A. Le rôle positif de la position allemande sur l'économie

La politique allemande d'accueil des migrants a eu un impact favorable sur l'économie dans différents domaines. L'économie allemande, en 2016, a fait un bond de près de 2%, selon Marcel FRATZSCHER, président de l'Institut économique de Berlin, l'impact des réfugiés sur la croissance serait de 0,3%, « *l'effet positif des demandeurs d'asile sur les performances économiques du pays va se renforcer dans les prochaines années* », et « *leur intégration pourrait augmenter la croissance de 0,7%* » à long terme.

L'économie allemande a été renforcée grâce à plusieurs phénomènes. Tout d'abord la hausse soudaine de la population a permis d'une part d'augmenter les dépenses publiques de 4,2 % et d'autre part d'augmenter la consommation des ménages de 2%. Afin d'accueillir les demandeurs d'asile, des constructions immobilières ont été nécessaires, ce secteur a connu une hausse de 4,3%. Enfin concernant les emplois, quelques dizaines de milliers de réfugiés ont trouvé un emploi. Et « *la chambre de commerce et d'industrie table sur la création d'un demi-million de postes en 2017* »<sup>9</sup>.

La politique allemande d'accueil des réfugiés a permis au pays de booster sa croissance, et d'accueillir les réfugiés décemment grâce aux logements construits et aux propositions d'emplois permettant leur intégration. Pourtant on peut se demander si la position du gouvernement allemand ne va pas changer avec les élections futures.

---

<sup>8</sup> « Agressions à Cologne : non, les migrants ne sont pas les principaux auteurs », *L'Express*, 12 février 2016.

<sup>9</sup> « L'économie allemande dopée par l'arrivée des réfugiés en 2016 et 2016 », *Le Monde*, 13 janvier 2017.

## **B. Un réel changement de position dû aux élections prochaines ?**

En effet, la côte de popularité d'Angela Merkel a chuté face à la montée du parti populiste Alternative für Deutschland qui regroupe entre 9 et 15% des intentions de vote. Les élections prévues à l'automne 2017 changeraient-elles la position du gouvernement actuel allemand ?

En novembre 2015, après une réunion avec le gouvernement allemand, le séjour accordé aux réfugiés sera limité, ils n'auront qu'une protection subsidiaire d'un an renouvelable, contre dix ans pour le statut de réfugié<sup>10</sup>.

En juillet 2016, la chancelière refuse de remettre en cause sa politique d'ouverture destinée aux demandeurs d'asile, cependant un pas en arrière est déjà effectué. En effet, la chancelière évoque la prise de mesures facilitant l'expulsion des réfugiés si leur demande d'asile est rejetée ou si ces derniers enfreignent la loi<sup>11</sup>.

Toutefois, en février 2017, un magazine allemand prétend que la chancelière allemande serait passée d'une politique de bienvenue à une politique de renvoi<sup>12</sup>. Ce qui ne sera validé qu'à moitié en avril 2017 dans un article de Jan DÖRNER, qui expose la volonté de l'Allemagne de renvoyer les réfugiés vers la Hongrie, mais sous conditions, que la Hongrie respecte les standards mis en place par l'Union européenne<sup>13</sup>.

La position du gouvernement allemand reste celle de l'accueil et de l'ouverture, malgré un net affaiblissement de cette position. La chancelière prône la solidarité au sein de l'Union européenne, comme l'a montré son soutien à l'instauration de quotas afin de permettre la redistribution égale de migrants entre les Etats membres. Elle a réaffirmé cette volonté en mars 2014 en exprimant sa solidarité avec l'Italie. Cette cohésion se caractérise par la proposition de réinstaller 500 réfugiés par mois de l'Italie vers l'Allemagne<sup>14</sup>.

Cependant ces problèmes doivent être résolus au sein de l'Union européenne, et non au sein d'un seul Etat, afin de répondre au mieux à cette crise, des épreuves restent alors à surmonter pour l'Allemagne, et pour tous les pays de l'Union.

---

<sup>10</sup> « Crise migratoire : volte-face pour l'Allemagne qui restreint sa politique d'accueil des syriens », *RT*, 7 novembre 2015.

<sup>11</sup> « Remettre en cause la politique d'accueil des migrants : Angela Merkel dit « nein » », *L'Express*, 28 juillet 2016.

<sup>12</sup> « Die Abschiebekanzlerin », *Cicero*, 14 février 2017.

<sup>13</sup> J. DÖRNER, « Deutschland schickt Flüchtlinge nur noch Bdeingungen nach Ungarn zurück », *Journal internet AFP*, 11 avril 2017.

<sup>14</sup> « Merkel sichert Italien Hilfe zu-und manht », *Handelsblatt*, 4 mars 2017.

La « crise des migrants » reste un sujet européen, qui dépasse les frontières, or à l'heure actuelle la souveraineté prévaut sur l'action commune. Les Etats restent ancrés sur leur position et continuent à considérer que cela reste un problème national, alors qu'une réponse à l'unisson serait idéale.

Et c'est ce à quoi aspire les dirigeants allemand et français, ils désirent mettre en place un droit d'asile unifié<sup>15</sup>. Toutefois les Etats restent réticents à leur proposition, notamment celle de répartition des migrants en fonction de quotas. Le référendum en Hongrie concernant la relocalisation des demandeurs d'asile a montré que le peuple hongrois n'était pas prêt à se montrer plus solidaire avec les Etats de l'Union.

L'Union européenne cherche à construire cette solidarité, la Commission européenne désire mettre en place des mesures de sanctions afin que les Etats membres combent leur lacune d'entraide. Frans Timmermans, vice-président de la Commission recommande aux Etats « jugés « bon élèves » de « faire pression » sur les autres »<sup>16</sup>. L'Allemagne reste un des meilleurs éléments de l'Union en matière de politique d'asile et d'immigration.

La proposition de réforme de Dublin étale également la faiblesse de l'Union face à cette crise sans précédent<sup>17</sup>. Néanmoins le règlement Dublin III<sup>18</sup> ayant été conçu par « temps calme », il s'est avéré inadapté quand le nombre de réfugiés a considérablement augmenté.

---

<sup>15</sup> « Migrants : Hollande et Merkel réclament une réponse unifiée de l'Europe », *Le Figaro*, 25 août 2015.

<sup>16</sup> « Bruxelles menace de punir les Etats refusant les réfugiés », *Euractiv*, 9 février 2017.

<sup>17</sup> C. HRUSCHKA, « Dublin est mort ! Longue vie à Dublin ! La proposition de réforme du 4 mai 2016 de la Commission ».

<sup>18</sup> Règlement UE numéro 604/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013, établissant les critères et mécanismes de détermination de l'Etat membre responsable de l'examen d'une demande de protection internationale introduite dans l'un des Etats membres par un ressortissant de pays tiers ou un apatride.